

N° 75-001-XIF au catalogue



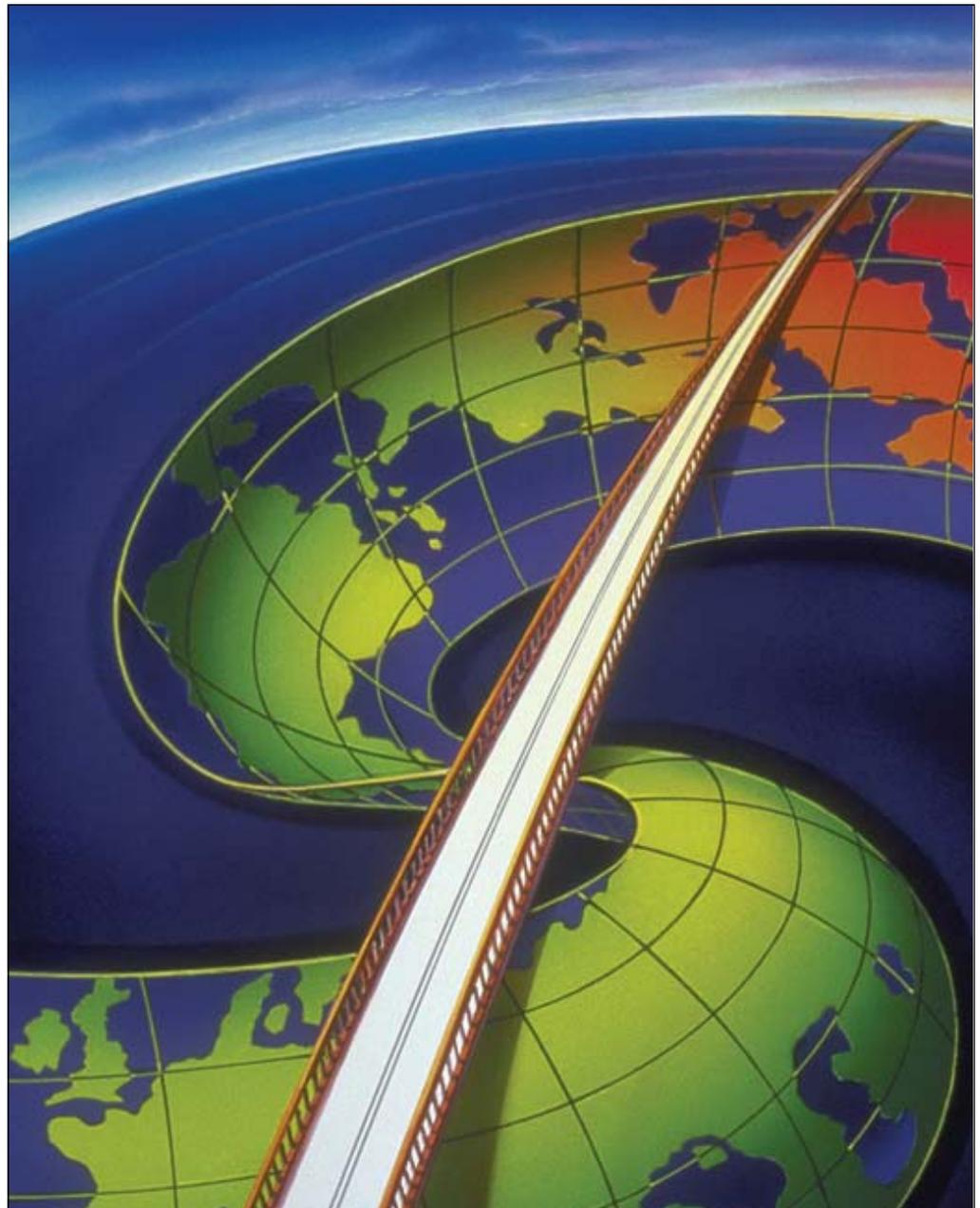
L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

MAI 2002

Vol. 3, n° 5

■ LES PERSONNES ÂGÉES
AU TRAVAIL



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

À votre service...

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : *L'emploi et le revenu en perspective*, 9-A6, Jean-Talon, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-4608; courriel : perspective@statcan.ca).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Normes de service au public

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer sans frais avec Statistique Canada au 1 800 263 1136.

L'emploi et le revenu en perspective

(n° 75-001-XIF au catalogue; also available in English: *Perspectives on Labour and Income*, Catalogue no. 75-001-XIE) est publié trimestriellement par le ministre responsable de Statistique Canada. ©Ministre de l'Industrie, 2002. ISSN : 0843-4565.

Prix : 5 \$CAN l'exemplaire, 48 \$CAN pour un abonnement annuel. Les prix ne comprennent pas les taxes de ventes.

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada, K1A 0T6.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
-	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
p	préliminaire
r	rectifié
x	confidentiel
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié

Faits saillants

Dans ce numéro

■ Les personnes âgées au travail

- Plus d'un quart de million (255 200) de Canadiens de 65 ans et plus ont déclaré être occupés pendant la semaine précédant le Recensement de 1996. La plupart des personnes âgées qui travaillaient avaient de 65 à 69 ans (59 %), mais une proportion importante étaient âgées de 70 à 74 ans (25 %), ou de 75 ans et plus (16 %).
- Plus des deux tiers des personnes âgées occupées étaient des hommes, même si les femmes représentaient la majorité (57 %) de la population de ce groupe d'âge. Cela peut être attribuable à l'activité beaucoup plus faible chez ces femmes lorsqu'elles étaient plus jeunes et que les attentes sociales étaient différentes. À mesure que la génération du baby-boom prendra de l'âge, il est probable que le taux d'activité des femmes de 65 ans et plus se rapprochera de celui des hommes.
- Les Canadiens fortement scolarisés sont beaucoup plus susceptibles que ceux moins instruits de continuer à travailler après l'âge habituel de la retraite. En 1996, 1 personne âgée titulaire d'un diplôme universitaire sur 5 était occupée, comparativement à moins de 1 personne âgée sur 20 ayant fait des études primaires seulement.
- Les personnes âgées qui travaillaient étaient presque quatre fois plus susceptibles d'être des travailleurs autonomes que leurs homologues plus jeunes. En 1996, 46 % des personnes occupées de 65 ans et plus (118 400) étaient des travailleurs autonomes, contre seulement 13 % des travailleurs de 15 à 64 ans. La plupart des personnes âgées qui étaient des travailleurs autonomes (57 %) étaient propriétaires d'entreprises non constituées en société et n'avaient pas d'aide rémunérée.
- Vingt professions englobaient la moitié de tous les emplois qu'occupait la main-d'œuvre âgée. Les exploitants agricoles et les gestionnaires d'exploitations agricoles, combinés avec les ouvriers agricoles, constituaient 21 % de l'ensemble des travailleurs âgés. Les vendeurs et les directeurs de la vente au détail, les représentants de la vente en gros (ventes non techniques) ainsi que les agents en immobilier représentaient, quant à eux, 9 %.
- Certaines professions se démarquent par leur très forte concentration de personnes âgées. Par exemple, 21 % des juges étaient âgés de 65 ans et plus, tout comme 12 % des membres des corps législatifs. Les personnes âgées étaient également très présentes dans les professions liées à l'agriculture et à la gestion d'exploitations agricoles (20 % de la main-d'œuvre âgée de 15 ans et plus), à la chasse et au piégeage (18 %) de même qu'à la religion (12 %).
- À l'échelon national, 7,8 % de toutes les personnes âgées occupaient un emploi. Le rapport emploi-population des Canadiens de 65 ans et plus variait beaucoup selon la province. Par exemple, 15,8 % des personnes âgées vivant en Saskatchewan étaient occupées, reflétant l'importance de l'agriculture dans cette province. Par contre, seulement 2,4 % des personnes âgées de Terre-Neuve-et-Labrador avaient un emploi, ce qui peut être attribuable aux taux de chômage constamment élevés dans cette province.

Perspective

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

LA REVUE PAR EXCELLENCE

sur l'emploi et le revenu de Statistique Canada

Oui, je désire recevoir L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE
(N° 75-001-XPf au catalogue).

Nous vous offrons encore plus!

Une réduction de 20 %
sur un abonnement de 2 ans!
Seulement 92,80 \$ (taxes en sus)

Une réduction de 30 %
sur un abonnement de 3 ans!
Seulement 121,80 \$
(taxes en sus)

Abonnez-vous aujourd'hui à L'emploi et le revenu en perspective!



BON DE COMMANDE



ENVOYEZ À

Statistique Canada
Gestion de la circulation
120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario)
Canada, K1A 0T6



COMPOSEZ

1 800 267-6677
Utilisez votre carte VISA
ou MasterCard. De l'extérieur
du Canada et des États-Unis
et dans la région d'Ottawa,
composez le (613) 951-7277.



TÉLÉCOPIEZ AU

1 800 889-9734
(613) 951-1584

*Veillez ne pas envoyer de confirmation pour
les commandes faites par téléphone/télécopieur.*



COURRIEL

order@statcan.ca

Nom _____

Entreprise _____ Service _____

Adresse _____ Ville _____ Province _____

Code postal () Téléphone () Télécopieur ()

MODALITÉS DE PAIEMENT (cochez une seule case)

Veillez débiter mon compte : MasterCard VISA

N° de carte _____

Signature _____ Date d'expiration _____

Détenteur de carte (en majuscules s.v.p.) _____

Paiement inclus _____ \$

N° du bon de commande _____

Signature de la personne autorisée _____

N° au catalogue	Titre
75-001-XPf	L'emploi et le revenu en perspective

LES PRIX NE COMPRENNENT PAS LES TAXES DE VENTES.
Les clients canadiens ajoutent la TPS de 7% et la TVP en vigueur ou la TVH.
N° de TPS R121491807.
Le chèque ou mandat-poste doit être établi à l'ordre du *Receveur général du Canada*.
PF 097042

Abonnement	Canada (\$ CA)	Quantité	Total \$ CA
1 an	58,00		
2 ans	92,80		
3 ans	121,80		
Total			
TPS (7%) - (clients canadiens seulement, s'il y a lieu)			
TVP en vigueur (clients canadiens seulement, s'il y a lieu)			
TVH en vigueur (N.-É., N.-B., T.-N.)			
Frais de port : États-Unis 24 \$ CA, autres pays 40 \$ CA			
Total général			

Les personnes âgées au travail

Doreen Duchesne

DE NOMBREUX CANADIENS considèrent le travail comme une activité fastidieuse, mais nécessaire. Non seulement il leur fournit, ainsi qu'aux personnes qui sont à leur charge, ce dont ils ont besoin pour vivre, mais il leur permet aussi d'atteindre un niveau de vie plus élevé dont ils ne bénéficieraient pas autrement. Certaines personnes rêvent de gagner à la loterie pour financer une retraite anticipée, tandis que d'autres comptent les jours avant d'échanger le chèque de paie pour le chèque de pension et de vivre le genre de vie qui les fait fantasmer depuis des années. Ce désir qu'éprouvent de nombreux travailleurs s'est traduit par la diminution constante de l'âge médian de la retraite au cours des dernières décennies, qui est passé de 64,9 ans entre 1976 et 1980 à 62,2 ans entre 1991 et 1995, puis à 61,0 ans entre 1996 et 2000 (voir *Fiche : la retraite* dans le présent numéro).

Malgré cette tendance, un nombre important de travailleurs ne sont pas intéressés à prendre une retraite anticipée. En fait, bon nombre de personnes aiment énormément travailler tout au long de leur vie, préférant continuer jusqu'à ce que la mauvaise santé ou les politiques d'emploi liées à l'âge les obligent à cesser, ou même jusqu'à l'heure de leur mort. Les personnes âgées qui travaillaient ne représentaient que 7,8 % des personnes qui faisaient partie de leur groupe d'âge en 1996, mais certains faits semblent indiquer que cette proportion pourrait s'accroître dans l'avenir (Walsh, 1999).

Le présent article traite des professions exercées par les personnes âgées qui continuent à travailler au-delà de 65 ans, l'âge traditionnel de la retraite. Plusieurs caractéristiques démographiques et de l'emploi sont examinées, dont l'âge, le sexe, les études, le travail autonome par rapport au travail rémunéré, le travail à temps plein par opposition au travail à temps partiel ainsi que la province ou le territoire de résidence (voir *Source des données et définitions*).

Doreen Duchesne est au service de la Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail. On peut communiquer avec elle au (613) 951-6379 ou à doreen.duchesne@statcan.ca.

Combien y a-t-il de personnes âgées encore au travail?

Selon le Recensement de 1996, plus d'un quart de million (255 200) de Canadiens de 65 ans et plus étaient occupés, ce qui représente 1 personne sur 13 dans ce groupe d'âge (tableau 1). Par ailleurs, 15 700 personnes âgées se sont dites en chômage, ce qui porte l'ensemble de la population active à 271 000 personnes¹.

Les femmes représentaient la majorité (57 %) de la population âgée de 65 ans et plus, mais la plupart des personnes occupées de ce groupe d'âge étaient des hommes (68 %). La répartition des emplois entre les hommes et les femmes des groupes d'âge plus jeunes était par comparaison mieux équilibrée. Par exemple, les hommes ne constituaient que 53 % de toutes les personnes occupées ayant de 25 à 54 ans en 1996. La proportion relativement élevée d'hommes parmi les travailleurs âgés est vraisemblablement attribuable au fait que l'activité était beaucoup plus faible chez les femmes âgées dans leurs plus jeunes années, alors que

Tableau 1 : Activité des personnes âgées sur le marché du travail

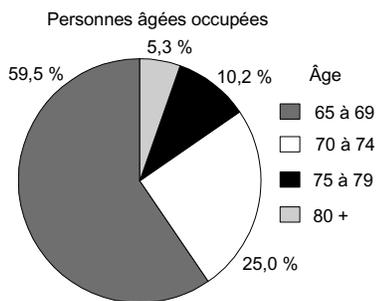
	Les deux sexes	Hommes	Femmes
	milliers		
Population	3 280	1 417	1 862
Active	271	184	87
Occupée	255	175	81
65 à 69 ans	152	103	49
70 à 74 ans	64	44	20
75 à 79 ans	26	19	8
80 ans et plus	14	9	4
En chômage	16	10	6
Inactive	3 009	1 233	1 776
	%		
Rapport emploi-population	7,8	12,3	4,3
Taux de chômage	5,8	5,2	7,2
Taux d'activité	8,3	13,0	4,7

Source : Recensement de la population de 1996

les attentes sociales étaient différentes de ce qu'elles sont maintenant pour les femmes plus jeunes². À mesure que la génération du baby-boom avancera en âge, il est probable que le taux d'activité des femmes plus âgées se rapprochera de celui de leurs homologues masculins.

La répartition selon l'âge des travailleurs âgés est fortement asymétrique et dominée par les « personnes âgées jeunes » (graphique A). En 1996, les personnes de 65 à 69 ans représentaient 59 % des personnes âgées occupées et celles de 70 à 74 ans en formaient un autre 25 %. Néanmoins, près de 40 000 personnes (16 %) âgées de 75 ans et plus ont déclaré être occupées.

Graphique A : Peu de personnes âgées continuaient à travailler après 74 ans.



Source : Recensement de la population de 1996

Les sections suivantes portent sur les caractéristiques des travailleurs âgés et exposent quelques-unes des raisons pour lesquelles ils ont choisi de continuer à travailler.

Les personnes âgées plus scolarisées sont plus susceptibles de travailler

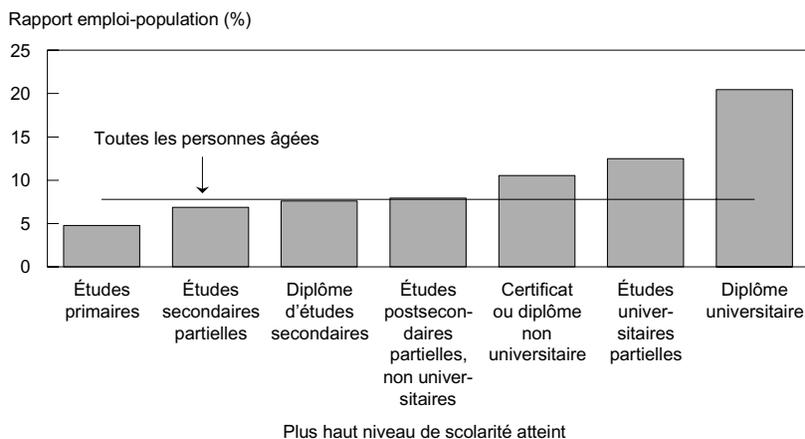
Les Canadiens fortement scolarisés sont beaucoup plus susceptibles que les autres de continuer à travailler après l'âge habituel de la retraite (graphique B). En 1996, 1 personne âgée titulaire d'un diplôme universitaire sur 5 était occupée. Il s'agit d'un contraste marqué avec les personnes âgées ayant fait, tout au plus, des études primaires (8^e année ou moins), dont moins de 1 sur 20 avait un emploi. Les taux de celles dont les niveaux de scolarité étaient intermédiaires se situaient quelque part entre ces deux extrêmes.

Les personnes âgées sont, en général, moins scolarisées que les personnes faisant partie des groupes d'âge plus jeunes. Par exemple, 37 % des personnes âgées avaient fait, tout au plus, des études primaires, alors que ce n'était le cas que de 8 % de la population âgée de

15 à 64 ans (tableau 2). Les personnes âgées qui travaillaient étaient toutefois, en moyenne, plus scolarisées que les autres personnes de leur groupe d'âge. Près d'un quart (23 %) des personnes occupées de 65 ans et plus avaient fait au moins des études universitaires partielles, comparativement à seulement 10 % des personnes âgées qui n'étaient pas occupées. À l'autre extrémité, 44 % des personnes âgées qui travaillaient ont déclaré avoir fait, au plus, des études primaires ou des études secondaires partielles, comparativement à 63 % de celles qui étaient en chômage ou ne faisaient pas partie de la population active.

Les emplois requérant un niveau de scolarité supérieur sont souvent plus stimulants sur le plan intellectuel et moins exigeants sur le plan physique que les autres, des facteurs qui peuvent contribuer à expliquer les différences observées. En outre, parce que le travail qui exige des études supérieures ou spécialisées

Graphique B : Une personne âgée titulaire d'un diplôme universitaire sur cinq continuait à travailler.



Source : Recensement de la population de 1996

Tableau 2 : Niveau de scolarité des personnes âgées selon la situation d'activité

	Personnes âgées de 65 ans et plus						Population de 15 à 64 ans
	Population		Personnes occupées		Sans emploi	Rapport emploi-population	
	milliers	%	milliers	%	%	%	
Total	3 280	100,0	255	100,0	100,0	7,8	100,0
Études primaires	1 208	36,8	58	22,5	38,0	4,8	7,9
Études secondaires partielles	809	24,7	56	21,7	24,9	6,9	22,4
Diplôme d'études secondaires	340	10,4	26	10,1	10,4	7,6	15,0
Études postsecondaires, non universitaires							
Sans certificat ni diplôme	128	3,9	10	4,0	3,9	7,9	7,0
Avec certificat ou diplôme	444	13,5	47	18,3	13,1	10,5	22,8
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	133	4,0	14	5,3	3,9	10,2	3,6
Autre certificat ou diplôme	312	9,5	33	13,0	9,2	10,7	19,1
Études postsecondaires, universitaires							
Études universitaires partielles	156	4,8	19	7,6	4,5	12,5	10,5
Diplôme universitaire	196	6,0	40	15,7	5,2	20,5	14,5

Source : Recensement de la population de 1996

est généralement associé à une meilleure rémunération, le coût de renonciation de la retraite est peut-être plus grand, en moyenne, pour les personnes qui occupent ces emplois que pour les personnes âgées moins scolarisées. De plus, les personnes ayant un niveau de scolarité élevé (par exemple, les médecins et les autres professions exigeant un grade professionnel, ainsi que les titulaires de doctorat) commencent en général leur carrière plus tard, à la fin de la vingtaine ou au début de la trentaine. Certaines d'entre elles peuvent choisir de travailler plus longtemps pour accumuler l'épargne dont elles ont besoin pour avoir le niveau de vie qu'elles désirent lorsqu'elles auront cessé de travailler. En fait, la structure des âges liée à ces professions est différente de celle des emplois qu'occupent généralement les personnes qui ne possèdent qu'un diplôme d'études secondaires ou collégiales (Kaufman et Spilerman, 1982)³.

Travailleurs âgés autonomes

Les personnes âgées qui travaillaient étaient presque quatre fois plus susceptibles d'être des travailleurs autonomes que leurs homologues plus jeunes. En 1996, 46 % des personnes occupées de 65 ans et plus étaient des travailleurs autonomes, alors que ce n'était le cas que de 13 % des travailleurs de 15 à 64 ans (tableau 3)⁴. La plupart d'entre elles (57 %) étaient propriétaires d'entreprises non constituées en société et n'avaient pas

Tableau 3 : Personnes âgées occupées selon la catégorie de travailleurs

	Âge		
	65 ans et plus		15 à 64 ans
	milliers	%	%
Nombre total de personnes occupées	255	100,0	100,0
Employés	131	51,4	87,0
Travailleurs autonomes	118	46,4	12,5
Constitués en société	29	11,4	4,2
Avec aide rémunérée	16	6,3	2,7
Sans aide rémunérée	13	5,1	1,5
Non constitués en société	89	35,0	8,3
Avec aide rémunérée	22	8,6	2,5
Sans aide rémunérée	67	26,4	5,8
Travailleurs familiaux non rémunérés	6	2,2	0,5

Source : Recensement de la population de 1996

d'aide rémunérée. Les travailleurs âgés étaient aussi un peu plus susceptibles que ceux plus jeunes de déclarer un travail familial non rémunéré (2,2 % contre 0,5 %, respectivement).

Il se peut que les travailleurs plus âgés apprécient le travail autonome et, dans une moindre mesure, le travail familial non rémunéré, parce que cela leur donne plus d'indépendance et des horaires de travail plus souples. Dans certains cas, la personne peut avoir été un travailleur autonome depuis de nombreuses années et continue simplement à travailler au-delà de l'âge de 65 ans au même rythme ou à un rythme réduit⁵ pour des raisons financières⁶ ou autres.

Même si les personnes âgées étaient plus susceptibles d'être des travailleurs autonomes que les travailleurs plus jeunes, la majorité d'entre elles (51 %) étaient des employés. Par comparaison, près de 9 personnes occupées âgées de 15 à 64 ans sur 10 étaient des employés (graphique C).

Il existe un fort lien entre la catégorie de travailleurs et la profession. Par exemple, l'exploitation d'une ferme, la gestion d'un commerce de détail et le travail dans la vente ou les services sont des professions courantes chez les travailleurs autonomes (Marshall, 1999). De nombreux professionnels, comme les

médecins, les avocats et les architectes, sont aussi des travailleurs autonomes. Par contre, la plupart des personnes dont la profession est liée à l'enseignement ou aux soins infirmiers sont des employés et ont un régime de retraite d'employeur qui leur permet de prendre leur retraite avant 65 ans⁷. Dans certaines professions occupées par des employés (par exemple, les pilotes et les pompiers), il est obligatoire ou fortement recommandé de prendre une retraite anticipée (voir *Durée d'occupation d'un emploi*).

On voit rarement des personnes âgées dans certaines professions

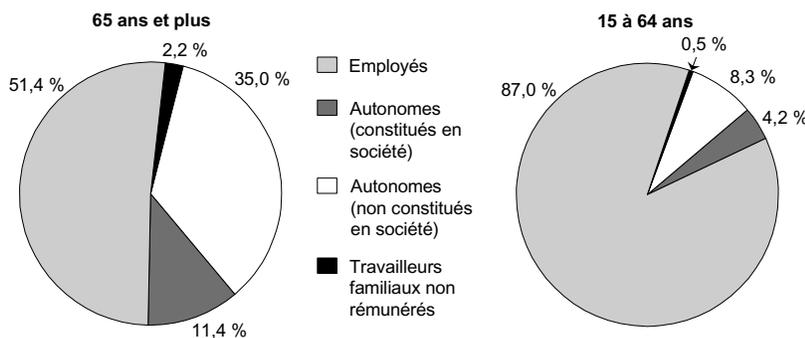
La répartition selon l'âge des travailleurs dans des professions spécifiques dépend de nombreux facteurs, dont certains se conjuguent, et d'autres, s'opposent. Les exigences physiques de certains emplois déterminent si quelqu'un a la capacité d'effectuer les tâches nécessaires. Étant donné que les caractéristiques physiques (comme la vision, les réflexes, la force et la dextérité manuelle) diminuent avec l'âge, les professions ayant des

exigences physiques sont en général occupées par des travailleurs plus jeunes. De telles professions comprennent les athlètes professionnels (aucun de plus de 65 ans), les contrôleurs de la circulation aérienne (moins de 20 des 4 205 contrôleurs étaient âgés de 65 ans et plus), les ambulanciers et autre personnel paramédical (30 sur 13 245), les mineurs de mines souterraines (70 sur 14 205), les opérateurs de machines à scier dans les scieries (80 sur 14 620), les manutentionnaires (380 sur 117 235) et les caissiers (1 105 sur 250 120).

Certains emplois exigent un niveau de scolarité élevé, des compétences spécialisées, ou encore la connaissance des ordinateurs ou d'autres technologies. Étant donné que les travailleurs âgés, en tant que groupe, sont en général moins scolarisés que leurs homologues plus jeunes, ils sont peut-être moins susceptibles que ces derniers d'occuper de tels emplois. Par exemple, en 1996, seulement 25 ingénieurs en informatique sur 16 240 étaient âgés de 65 ans et plus, comme c'était le cas de 40 des 9 105 technologues et techniciens en biologie.

De plus, les règles relatives à la retraite de nombreux régimes de retraite d'employeur sont structurées de telle sorte que, dans certains groupes professionnels, de généreuses prestations de retraite encouragent les employés à cesser de travailler à 65 ans, ou même avant. C'est le cas des agents de police (seulement 70 sur 55 005 étaient âgés de 65 ans et plus en 1996), du personnel militaire (125 des 49 145 sous-officiers et soldats des unités d'infanterie, de l'aviation et de la marine classés dans *autres grades des Forces armées*) et des enseignants (690 des 226 105 enseignants et conseillers scolaires du primaire).

Graphique C : Les travailleurs âgés étaient beaucoup plus susceptibles que leurs homologues plus jeunes d'être des travailleurs autonomes.



Source : Recensement de la population de 1996

Enfin, les déplacements de l'offre et de la demande sur le marché du travail pour des raisons économiques et autres peuvent façonner la structure d'âge d'un groupe professionnel, puisque le besoin de travailleurs ne reste pas constant dans le temps. Les compressions à long terme des gouvernements fédéral et provinciaux ont rendu asymétrique la répartition selon l'âge des travailleurs en soins infirmiers, dans l'enseignement et dans d'autres professions. La découverte et la mise en œuvre constantes de nouvelles technologies ont créé de nouvelles professions, et en ont fait disparaître d'autres, devenues désuètes. Au cours des dernières décennies, la mondialisation, associée au passage d'une économie productrice de biens à une économie de services, a également laissé son empreinte sur le marché du travail canadien, et ainsi modifié l'offre et la demande pour les travailleurs âgés.

Domaines d'emploi populaires chez les personnes âgées

Vingt professions englobent la moitié de tous les emplois occupés par les travailleurs âgés de 65 ans et plus (tableau 4)⁸. Les exploitants agricoles et les gestionnaires d'exploitations agricoles représentaient à eux seuls 17,7 % de ce total, 45 205 personnes âgées occupant ces emplois en 1996. Bien qu'une grande majorité (8 sur 10) de ces travailleurs aient été des hommes, l'agriculture et la gestion agricole était également la profession dont les femmes âgées ont fait état le plus souvent. En outre, les personnes âgées étaient relativement nombreuses parmi les ouvriers agricoles (2,8 %), qui arrivaient au quatrième rang les deux sexes combinés. Presque autant de femmes que d'hommes effectuaient du travail agricole non spécialisé.

Tableau 4 : Les 20 principales professions des personnes âgées

	Les deux sexes		Hommes	Femmes
	%			
Nombre total de personnes occupées	255 200	100,0	174 700	80 500
Exploitants agricoles et gestionnaires d'exploitations agricoles	45 205	17,7	37 175	8 030
Vendeurs et commis-vendeurs, vente au détail	9 155	3,6	4 515	4 640
Concierges et concierges d'immeubles	7 430	2,9	5 490	1 940
Ouvriers agricoles	7 205	2,8	3 940	3 270
Directeurs de la vente au détail	6 420	2,5	4 650	1 775
Gardiens de sécurité et personnel assimilé	4 880	1,9	4 320	560
Teneurs de livres	4 570	1,8	885	3 680
Commis à la comptabilité et personnel assimilé	4 540	1,8	1 460	3 075
Représentants des ventes non techniques, vente en gros	4 495	1,8	4 015	480
Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	4 305	1,7	185	4 120
Agents et vendeurs en immobilier	3 410	1,3	2 375	1 035
Commis de travail général de bureau	3 380	1,3	815	2 565
Gardiens d'enfants, gouvernants et aides aux parents	3 225	1,3	450	2 775
Ministres du culte	3 010	1,2	2 825	185
Agents de gestion immobilière	2 880	1,1	1 835	1 040
Vérificateurs et comptables	2 820	1,1	2 220	600
Omnipraticiens et médecins en médecine familiale	2 820	1,1	2 560	260
Nettoyeurs	2 565	1,0	595	1 970
Cadres supérieurs des secteurs de la production des biens, des services d'utilité publique, du transport et de la construction	2 520	1,0	2 335	180
Conducteurs de camions	2 345	0,9	2 335	10
Toutes les autres professions	128 025	50,2	89 715	38 310

Source : Recensement de la population de 1996

Nota : Fondé sur la Classification type des professions de 1991 (niveau du groupe de base). Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement aléatoire à un multiple de 5.

Étant donné que la plupart des agriculteurs sont des travailleurs autonomes (8 sur 10) et que le travail autonome est courant chez les personnes âgées, il fallait s'attendre à ce que bon nombre d'agriculteurs et de travailleurs agricoles aient 65 ans et plus. En outre, « comme les agriculteurs habitent normalement où ils travaillent, ils ont tendance à demeurer actifs dans leur ferme plus longtemps que les autres travailleurs dans la population active, même s'ils décident de

réduire l'envergure de leurs opérations et de prendre une semi-retraite. En outre, certains agriculteurs continuent d'exploiter leur ferme avec leurs enfants adultes, alors que d'autres peuvent se lancer dans l'agriculture comme passe-temps après avoir pris leur retraite » (Statistique Canada, 1999)⁹.

Néanmoins, depuis la Deuxième Guerre mondiale, la population agricole canadienne et le nombre d'exploitations agricoles ont tous deux chuté de façon spectaculaire,

alors que la taille moyenne des fermes a augmenté. En 1941, la population agricole constituait plus du quart de l'ensemble de la population; au milieu des années 1990, la proportion n'était plus que de 3 % (Statistique Canada, 1997). Cette tendance à long terme semblerait indiquer une baisse du nombre d'agriculteurs âgés dans un avenir proche. Cependant, une forte tendance compensatrice — le vieillissement de la population canadienne — se manifeste aussi dans la population agricole. Les personnes âgées représentaient 8,3 % des gens vivant dans les fermes en 1996, contre 5,9 % en 1971. De plus, en 1996, environ un exploitant agricole sur trois était âgé d'au moins 55 ans.

Les agriculteurs de 65 ans et plus étaient plus susceptibles d'être des travailleurs autonomes s'ils étaient des hommes (89 % contre 68 % des femmes); 9 de ces agriculteurs sur 10 n'étaient pas constitués en société. Bien que 20 % des femmes aient déclaré être des employées, cela dépend peut-être des lois fiscales, qui autorisent les propriétaires d'entreprises non constituées en société de demander comme déduction fiscale le revenu d'un conjoint salarié¹⁰.

De nombreuses personnes âgées occupaient un emploi dans la vente, par exemple, dans la vente au détail (le type d'emploi le deuxième plus populaire, représentant 3,6 % du total des emplois dans ce groupe d'âge), la vente en gros non technique (1,8 %) ou l'immobilier (1,3 %). La direction de la vente au détail était également populaire (2,5 %). Tout juste un peu plus de la moitié des vendeurs au détail étaient des femmes (51 %), tandis que les hommes étaient la norme chez les grossistes (89 %), les agents en immobilier (70 %) et les directeurs de la vente au détail (72 %). La plupart des travailleurs occupant ces emplois étaient des employés, à l'exception des directeurs de la vente au détail, qui étaient plus susceptibles d'être des travailleurs autonomes.

Le groupe professionnel formé par les concierges et les concierges d'immeubles arrivait au troisième rang de ceux auxquels appartenaient le plus souvent les personnes âgées (2,9 %); trois travailleurs occupant ces emplois sur quatre étaient des hommes, et la plupart avaient un emploi rémunéré. Parmi les professions connexes, il y avait la gestion immobilière (1,1 %) et les travaux de nettoyage (1,0 %). Environ 6 agents de gestion immobilière sur 10 étaient des hommes, et plus de la moitié étaient autonomes. Par contre, 77 % des nettoyeurs étaient des femmes, et la plupart étaient des employés.

Les personnes âgées occupant un emploi de bureau, comme les teneurs de livres, les commis à la comptabilité et le personnel assimilé, les secrétaires (sauf dans les domaines juridique et médical) et les commis de travail général de bureau, représentaient 6,6 % des personnes âgées occupées. Quatre de ces emplois sur cinq étaient occupés par des femmes et la plupart étaient des emplois rémunérés.

Les personnes âgées exerçant une profession libérale étaient plus susceptibles d'être des ministres du culte (1,2 %), des vérificateurs et des comptables (1,1 %), ou des omnipraticiens et des médecins en médecine familiale (1,1 %). La plupart de ces emplois exigent un niveau de scolarité élevé ou spécialisé et étaient en général occupés par des hommes (94 % des ministres du culte, 79 % des vérificateurs et des comptables et 91 % des médecins). La vaste majorité des ministres du culte était des employés (91 %), mais deux travailleurs du secteur financier sur trois et trois médecins sur quatre étaient des travailleurs autonomes, la plupart n'étant pas constitués en société.

Les autres professions faisant partie de la liste des 20 principales professions étaient plutôt disparates : gardiens de sécurité (au sixième rang); gardiens d'enfants, gouvernants et aides aux parents; cadres supérieurs des secteurs de la production des biens, des services d'utilité publique, du transport et de la construction; et conducteurs de camions. Les femmes s'acquittaient de la plus grande partie de la garde d'enfants (86 %), tandis que les hommes dominaient les autres professions (89 % des gardiens de sécurité, 93 % des cadres et presque tous les conducteurs de camions). Près de la moitié des emplois liés à la gestion étaient autonomes, alors que la plupart des autres emplois étaient rémunérés.

Emplois ayant une forte concentration de personnes âgées

Bien qu'on ait souligné les professions les plus populaires chez les travailleurs âgés, ces derniers occupent en fait une très faible proportion du nombre total d'emplois dans la majorité de ces professions.

Toutefois, dans 22 professions, au moins 6 % de la main-d'œuvre était formée d'hommes ou de femmes âgés de 65 ans et plus (tableau 5)¹¹. Dans 6 de ces professions, plus de 1 travailleur sur 10 était une personne âgée. Les juges arrivaient en tête de liste — 1 sur 5 avait au moins 65 ans (480 sur 2 285). Étant donné que la magistrature est habituellement conférée à des

Les personnes âgées au travail

personnes ayant beaucoup d'expérience de la profession juridique, il est naturel que les juges soient plus âgés en moyenne que les travailleurs poursuivant d'autres carrières.

La concentration de personnes âgées était élevée aussi dans deux autres groupes professionnels du domaine juridique : les membres des corps législatifs (11,6 % de ces personnes avaient au moins 65 ans) ainsi que les juges de paix et les officiers de justice (8,2 %). L'âge officiel de la retraite des sénateurs est de 75 ans et bon nombre de membres des corps législatifs fédéraux, provinciaux et municipaux travaillent bien au-delà de 65 ans.

Après la profession de juge, celles les plus susceptibles de compter des travailleurs âgés touchaient l'agriculture et la gestion d'exploitations agricoles (19,8 % des travailleurs avaient 65 ans et plus) de même que la chasse et le piégeage (17,6 %). Étant donné que peu

de gens de nos jours gagnent leur vie en pratiquant la chasse et le piégeage (seulement 1 620 personnes en 1996), il n'est pas surprenant de constater qu'un si grand nombre d'entre eux aient été des personnes âgées.

Les ministres du culte et les autres membres des ordres religieux forment le dernier des six principaux groupes d'emploi dans lesquels il y avait une forte présence de personnes âgées (12,1 % et 11,0 % de leur main-d'œuvre respective). Bien que certains aient été ministres du culte depuis de nombreuses années, d'autres se sont tournés vers cette vocation après avoir quitté une autre carrière. Il est tout à fait courant que des ministres du culte continuent à travailler à 70 ans passés, célébrant des offices religieux et s'adonnant à des recherches érudites.

Deux groupes professionnels sont des artefacts possibles des pratiques en matière de collecte des données : les peintres, les sculpteurs et les autres artistes des arts

Tableau 5 : Professions ayant une forte concentration de personnes âgées

	Personnes âgées occupées de 65 ans et plus			N ^{bre} total d'emplois (tous les âges)	Part des personnes âgées par rapport à l'emploi total %
	Les deux sexes	Hommes	Femmes		
Juges	480	465	10	2 285	21,0
Exploitants agricoles et gestionnaires d'exploitations agricoles	45 205	37 175	8 030	227 915	19,8
Chasseurs et trappeurs	285	225	60	1 620	17,6
Ministres du culte	3 010	2 825	185	24 930	12,1
Membres des corps législatifs	760	630	130	6 535	11,6
Autres membres des ordres religieux	875	465	405	7 955	11,0
Peintres, sculpteurs et autres artistes des arts plastiques	1 270	680	590	12 790	9,9
Agents de gestion immobilière	2 880	1 835	1 040	29 870	9,6
Juges de paix et officiers de justice	270	200	70	3 300	8,2
Bijoutiers, horlogers-rhabilleurs et personnel assimilé	335	310	20	4 295	7,8
Médecins spécialistes	1 625	1 485	145	21 445	7,6
Omnipraticiens et médecins en médecine familiale	2 820	2 560	260	37 465	7,5
Auteurs, rédacteurs et écrivains	1 300	820	485	17 895	7,3
Gardiens de sécurité et personnel assimilé	4 880	4 320	560	69 780	7,0
Denturologistes	105	95	10	1 625	6,5
Optométristes	210	205	0	3 380	6,2
Cordonniers et fabricants de chaussures	175	165	10	2 855	6,1
Entrepreneurs de pompes funèbres et embaumeurs	225	205	20	3 685	6,1
Agents et vendeurs en immobilier	3 410	2 375	1 035	56 255	6,1
Directeurs de l'hébergement	1 460	895	570	24 195	6,0
Entrepreneurs et gestionnaires des services agricoles	220	195	25	3 650	6,0
Ouvriers agricoles	7 205	3 940	3 270	119 770	6,0

Source : Recensement de la population de 1996

Nota : Fondé sur la Classification type des professions de 1991 (niveau du groupe de base). Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement aléatoire à un multiple de 5.

Source des données et définitions

Le **Recensement de la population**, mené tous les cinq ans, permet de recueillir des renseignements démographiques, sociaux, économiques et culturels sur les Canadiens. La plupart des ménages (80 %) reçoivent le questionnaire court, qui ne demande que des renseignements de base. Les 20 % qui restent reçoivent le questionnaire long, qui renferme ces mêmes questions ainsi que d'autres plus détaillées, dont certaines sur l'activité sur le marché du travail pendant la semaine précédant le dénombrement ainsi que durant l'année antérieure. Les renseignements relatifs à l'échantillon de 20 % sont ensuite pondérés afin de représenter tous les Canadiens. Le présent article est fondé sur le Recensement de la population de 1996, effectué le 14 mai de cette année-là.

Les pensionnaires d'un établissement institutionnel qui vivaient dans des logements collectifs, comme les maisons de repos et les établissements pénitentiaires, ne font pas partie de la population active; les travaux ménagers non rémunérés et le bénévolat n'entrent pas dans la définition du travail. Les membres de la **population active** étaient soit occupés soit en chômage pendant la semaine précédant le recensement.

Les **personnes occupées** sont les personnes de 15 ans et plus qui, pendant la semaine ayant précédé le recensement, travaillaient contre rémunération (gagnaient un traitement, un salaire, des pourboires ou des commissions, ou étaient payées en nature ou faisaient partie d'un ordre religieux ou des Forces armées), ou travaillaient en vue d'un bénéfice dans leur propre entreprise ou exploitation agricole ou dans l'exercice d'une profession libérale, ou encore travaillaient sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale (travailleurs familiaux non rémunérés). Les personnes occupées comprennent également celles qui étaient absentes temporairement de leur travail ou de leur entreprise pendant toute cette semaine en raison de vacances, d'une maladie, d'un conflit de travail, d'un congé de maternité, de la mauvaise température, d'un incendie, d'obligations familiales ou pour d'autres raisons.

Les **chômeurs** sont les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'avaient pas de travail rémunéré et étaient disposées à travailler pendant la semaine précédant le recensement et qui avaient cherché activement du travail au cours des quatre semaines précédentes, ou qui étaient mises à pied temporairement et s'attendaient à recommencer à travailler, ou qui devaient commencer un nouvel emploi dans les quatre prochaines semaines.

Le **rapport emploi-population** est le nombre de personnes occupées exprimé en pourcentage de la population de référence.

Le **taux d'activité** est le pourcentage de la population qui est active.

Le **taux de chômage** est le nombre de chômeurs en pourcentage du nombre de personnes dans la population active.

La **catégorie de travailleurs** indique si une personne est un *employé* (c'est-à-dire si elle travaille contre un traitement ou un salaire, une commission, ou un paiement en nature), un *travailleur autonome* dans une exploitation agricole, une entreprise ou dans l'exercice d'une profession libérale (constituée en société ou non, avec ou sans aide rémunérée), ou un *travailleur familial non rémunéré* (c'est-à-dire une personne de 15 ans ou plus qui travaille sans rémunération dans une ferme ou une entreprise appartenant à un membre de la famille vivant dans le même ménage, ou exploitée par celui-ci).

Les **travailleurs à temps plein** sont ceux qui ont déclaré avoir travaillé 30 heures ou plus par semaine durant la plupart des semaines pendant lesquelles ils ont été occupés. Les **travailleurs à temps partiel** ont travaillé moins de 30 heures par semaine. (Dans le cas des personnes qui avaient plus d'un emploi pendant la même semaine, les heures consacrées à tous les emplois ont été combinées.) Les personnes qui ont travaillé à temps plein pendant une partie de 1995 et à temps partiel pendant une autre partie de l'année ont été priées de fournir des renseignements pour l'emploi qu'elles ont occupé pendant le plus grand nombre de semaines.

plastiques, ainsi que les auteurs, les rédacteurs et les écrivains. En 1996, selon le recensement, 1 270 personnes âgées étaient des artistes occupés et représentaient 9,9 % de toutes les personnes de ce groupe professionnel; de même, 1 300 personnes âgées œuvraient comme auteurs, rédacteurs ou écrivains (7,3 % du total). Cependant, de nombreux artistes et écrivains doivent avoir un deuxième emploi pour joindre les deux bouts. Si le nombre d'heures qu'ils consacrent habituellement par semaine à ce deuxième emploi dépasse le nombre réservé à leur art ou à l'écriture, c'est le deuxième emploi qui sera considéré comme l'emploi principal. Cela signifie que, dans les totalisations du recensement, le nombre d'artistes et d'écri-

vains de moins de 65 ans est peut-être sous-estimé; dans ce cas, la concentration de personnes âgées serait surestimée.

Ce qui complique davantage les choses, c'est qu'il est difficile de distinguer les artistes ou les écrivains professionnels des amateurs. Plusieurs personnes s'adonnent pendant des années à une activité artistique comme passe-temps. Un passe-temps qui ne fournit pas un revenu n'est pas considéré comme un emploi. Dans certains cas, un retraité, après avoir poursuivi une carrière toute sa vie, transforme ce qui était autrefois un passe-temps en deuxième carrière, qui lui rapporte alors un revenu et qui est donc considéré comme un

emploi. Les artistes et les écrivains qui réussissent à gagner leur vie en exerçant leur art dans les années précédant la retraite peuvent continuer à le faire longtemps après l'âge de 65 ans, à moins qu'ils n'aient des problèmes de santé.

Plusieurs groupes professionnels du domaine de la santé affichent également des concentrations relatives élevées de personnes âgées : les médecins (les spécialistes et les omnipraticiens), les denturologistes et les optométristes. D'autres professions dont il faut souligner la popularité parmi les personnes âgées sont les bijoutiers et les horlogers-rhableurs, les cordonniers et les fabricants de chaussures, de même que les entrepreneurs de pompes funèbres et les embaumeurs.

Les emplois des hommes par rapport à ceux des femmes

La division du travail reste traditionnelle chez les personnes âgées d'aujourd'hui. Des professions spécifiques ont tendance à être dominées par les hommes (par exemple, les juges et les ministres du culte) ou par les femmes (les secrétaires et les gardiennes d'enfants). Ces tendances reflètent probablement ce qu'était l'environnement social de ces personnes âgées lorsqu'elles étaient d'âge scolaire et, par la suite, lorsqu'elles sont entrées sur le marché du travail — c'est-à-dire des années avant les programmes de promotion sociale et la législation contre la discrimination. À mesure que les Canadiens plus jeunes prennent de l'âge, ces emplois seront vraisemblablement moins polarisés.

La plupart des personnes âgées occupées travaillent à temps plein

La majorité (58 %) des 242 200 personnes âgées qui étaient occupées pendant la semaine de référence du recensement et qui avaient aussi travaillé en 1995 a déclaré avoir travaillé surtout à temps plein cette année-là¹². Néanmoins, ce pourcentage était bien inférieur à celui des travailleurs ayant de 15 à 64 ans (79 %)¹³. Près de deux hommes de 65 ans et plus sur trois travaillaient surtout à temps plein (63 %), contre seulement 47 % des femmes. Pour les personnes de 15 à 64 ans, les chiffres correspondants étaient de 88 % et de 69 % (tableau 6)¹⁴.

La proportion d'hommes occupés de 65 ans et plus qui travaillaient à temps plein diminuait avec l'âge (graphique D). La baisse la plus importante en 1995 s'est produite entre le groupe des 65 à 69 ans et celui des 70 à 74 ans (de 68 % à 58 %). Mais même parmi

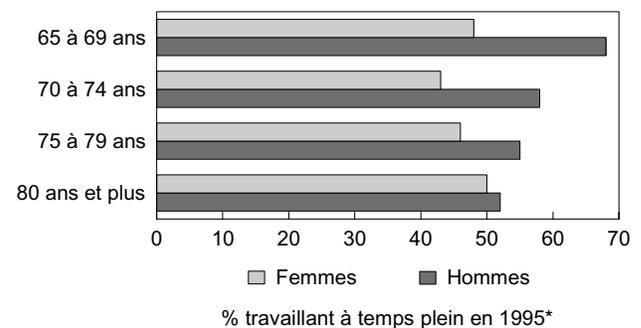
Tableau 6 : Personnes âgées occupées travaillant à temps plein ou à temps partiel en 1995

	Personnes occupées en 1996*	Surtout à temps plein en 1995	Surtout à temps partiel en 1995
milliers			
65 ans et plus	242	141	101
Hommes	167	105	61
Femmes	76	36	40
65 à 69 ans	146	90	56
Hommes	99	67	32
Femmes	47	23	24
70 à 74 ans	60	32	28
Hommes	42	24	18
Femmes	18	8	10
75 à 79 ans	24	13	11
Hommes	17	10	8
Femmes	7	3	4
80 ans et plus	12	6	6
Hommes	9	4	4
Femmes	4	2	2
15 à 64 ans	12 707	10 064	2 642
Hommes	6 852	6 005	846
Femmes	5 855	4 059	1 796

Source : Recensement de la population de 1996

* Renvoie aux personnes occupées pendant la semaine précédant le Recensement de 1996 qui ont aussi travaillé à un moment quelconque en 1995 (c.-à-d. que les 13 000 personnes qui n'ont pas travaillé du tout en 1995 sont exclues).

Graphique D : La proportion des hommes travaillant à temps plein s'approchait de celle des femmes avec l'âge.



Source : Recensement de la population de 1996

* Renvoie aux personnes âgées qui étaient occupées durant la semaine précédant le recensement et qui travaillaient surtout à temps plein en 1995. Les personnes qui n'ont pas travaillé du tout en 1995 sont exclues.

ceux âgés de 80 ans et plus, plus de la moitié travaillaient surtout à temps plein (52 %). La proportion des femmes âgées travaillant à temps plein selon le groupe d'âge était plus stable, fluctuant autour de celle pour toutes les femmes âgées (47 %).

Les personnes âgées qui travaillaient surtout à temps plein en 1995 étaient un peu plus susceptibles d'être des travailleurs autonomes que celles qui travaillaient à temps partiel (49 % contre 43 %). La proportion de travailleurs autonomes avait tendance à augmenter avec l'âge, atteignant un sommet de 64 % chez ceux âgés de 75 à 79 ans travaillant surtout à temps plein et de 56 % chez ceux de 80 ans et plus travaillant surtout à temps partiel.

Plus de la moitié des hommes de 65 ans et plus qui travaillaient étaient autonomes, peu importe s'ils travaillaient surtout à temps plein (54 %) ou à temps partiel (52 %). Les femmes étaient beaucoup moins susceptibles d'être des travailleuses autonomes, particulièrement celles qui travaillaient surtout à temps partiel. Ces dernières affichaient un taux de seulement 29 %, contre 36 % dans le cas de celles qui travaillaient surtout à temps plein.

Puisque la fréquence du travail à temps partiel chez les personnes âgées occupées était le double de ce qu'elle était pour les travailleurs plus jeunes (42 % contre 21 %), il semblerait que la réduction des heures de travail hebdomadaires puisse, dans certains cas, faciliter le passage à la retraite. Par exemple, une personne peut continuer à travailler pour le même employeur, mais à un rythme réduit, pendant les quelques années qui précèdent immédiatement la retraite. Une

autre peut quitter l'emploi à temps plein qu'elle occupe depuis longtemps chez un employeur pour travailler à temps partiel dans une profession semblable (par exemple, un camionneur qui effectue de longues distances peut alors conduire un autobus local) ou dans un emploi moins exigeant sur le plan physique. Cet emploi à temps partiel peut servir à compléter le revenu de pension ou à occuper une partie de la journée. Certains retraités ont aussi plus de temps à consacrer à un passe-temps qui engendre maintenant un revenu.

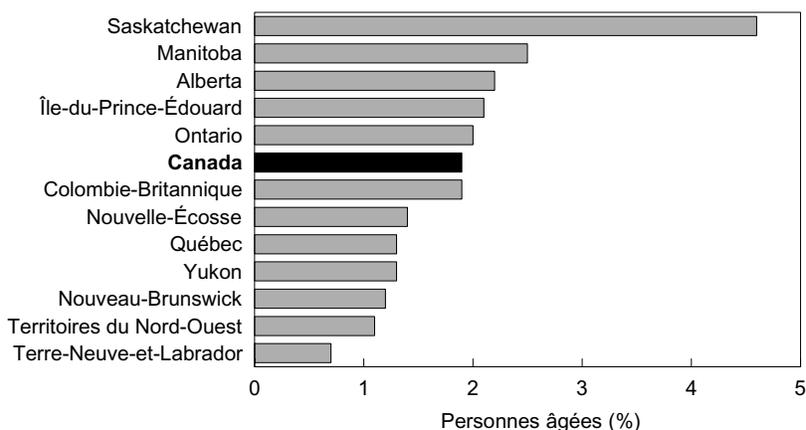
Du côté de la demande, de nombreux employeurs ont besoin de la flexibilité que leur offrent les travailleurs à temps partiel afin de répondre à la demande de main-d'œuvre pouvant fluctuer chaque jour, chaque semaine ou selon les saisons (comme à Noël) — par exemple, les travailleurs des restaurants, les chauffeurs d'autobus et les vendeurs au détail.

Les travailleurs âgés sont plus présents dans les Prairies

À l'échelon national, 1,9 % de la main-d'œuvre était âgée de 65 ans et plus. Cependant, la représentation des personnes âgées dans la main-d'œuvre variait beaucoup selon la province, reflétant leurs différentes économies (graphique E). Compte tenu de la forte proportion de travailleurs âgés en agriculture, la présence des travailleurs âgés était plus fréquente dans les provinces où les travailleurs agricoles représentent un segment relativement considérable de la main-d'œuvre¹⁵ et où le secteur agricole est une composante importante de l'économie¹⁶.

De fait, la plus forte concentration de personnes âgées dans la main-d'œuvre était celle de la Saskatchewan (4,6 % du nombre total d'emplois), suivie de celles du Manitoba (2,5 %), de l'Alberta (2,2 %) et de l'Île-du-Prince-Édouard (2,1 %). À l'autre bout de l'échelle,

Graphique E : En Saskatchewan, les personnes âgées représentaient une proportion relativement élevée de l'emploi global.



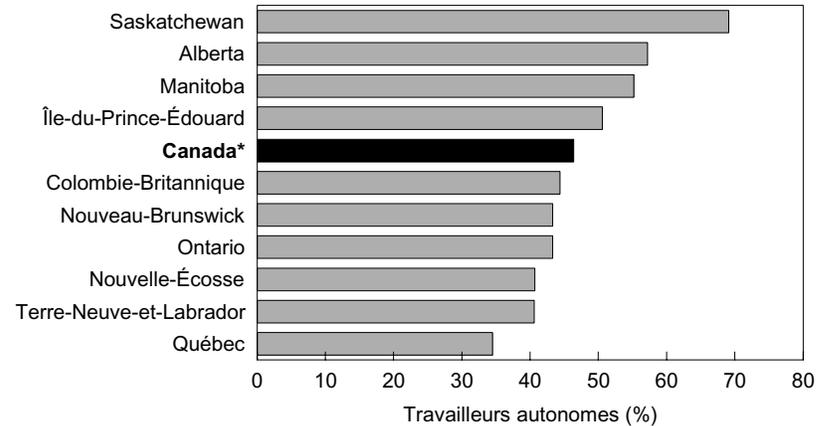
Source : Recensement de la population de 1996

il y avait relativement peu de travailleurs âgés à Terre-Neuve-et-Labrador (0,7 % seulement), cela étant peut-être le reflet des taux de chômage constamment élevés dans cette province¹⁷.

De même, le rapport emploi-population des personnes âgées était de loin le plus élevé dans les provinces des Prairies, particulièrement en Saskatchewan où 15,8 % des personnes âgées (près d'une sur six) avaient un emploi; l'Alberta, dont le pourcentage était de 12,3 %, n'était pas loin derrière. Par contre, seulement 2,4 % des personnes âgées vivant à Terre-Neuve-et-Labrador avaient un emploi¹⁸.

La proportion de travailleurs âgés autonomes était particulièrement faible au Québec (35 % seulement) (graphique F). Cette proportion était la plus élevée en Saskatchewan, où 7 personnes âgées sur 10 étaient des travailleurs autonomes, et

Graphique F : La proportion des travailleurs âgés qui étaient autonomes variait considérablement selon la province.



Source : Recensement de la population de 1996

* Comprend le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

remarquablement élevée en Alberta et au Manitoba (plus de 55 %). La proportion de la main-d'œuvre âgée formée de travailleurs familiaux non rémunérés était également

élevée dans ces trois provinces, soit 4,6 % en Saskatchewan, 3,3 % en Alberta et 3,0 % au Manitoba (la plus grande partie de ce travail non rémunéré serait liée au secteur agricole).

Durée d'occupation d'un emploi

La durée d'occupation du dernier emploi avant la retraite est l'une des variables les plus importantes influençant le moment de la retraite (Gower, 1997). Les employés ayant occupé pendant un court temps cet emploi ont tendance à prendre leur retraite plus tard que ceux ayant occupé le même emploi pendant un plus grand nombre d'années. Par exemple, de 1991 à 1995, les employés du secteur public (y compris ceux des domaines de la santé, de l'enseignement et de l'administration publique) ayant occupé un emploi depuis moins de 20 ans ont pris leur retraite à l'âge médian de 62,1 ans, comparativement à 58,6 ans dans le cas de ceux ayant occupé leur emploi pendant 20 ans ou plus. L'âge médian de la retraite chez les employés du secteur privé affichait la même tendance : 64,6 ans (durée d'occupation de l'emploi depuis moins de 20 ans) contre 61,3 ans (durée d'occupation depuis au moins 20 ans).

Les tendances observées découlent peut-être, en partie, du fait que les personnes qui travaillent pour un employeur offrant un régime de retraite ont habituellement droit à de meilleures prestations plus elles travaillent longtemps pour cet employeur. En outre, les entreprises qui offrent des régimes de retraite sont peut-être plus stables (c'est-à-dire plus susceptibles de rester solvables et de ne pas mettre d'employés à pied) et ont davantage d'employés, ce qui se traduit par des durées d'occupation plus longues.

L'existence de régimes de retraite d'employeur a aussi été associée à des revenus de retraite plus élevés (Gower, 1995).

La situation était très différente pour les travailleurs autonomes. L'âge médian de la retraite des travailleurs autonomes ayant occupé immédiatement avant la retraite un emploi pendant moins de 20 ans était moins élevé (64,6 ans) que celui des travailleurs ayant occupé cet emploi pendant au moins deux décennies (65,8 ans). Ce renversement de la tendance semble indiquer que les décisions des travailleurs autonomes en matière de retraite reposent peut-être sur des critères différents. Par exemple, il se peut que certains travailleurs autonomes reportent la retraite parce qu'ils ont plaisir à être leur propre patron; d'autres peuvent avoir besoin de continuer à travailler parce que leur revenu de pension est insuffisant. En outre, le travail autonome est plus fréquent dans certaines branches d'activité et professions que dans d'autres et les caractéristiques de l'emploi qui leur sont associées influencent peut-être le moment de la retraite.

Malheureusement, il n'a pas été possible dans la présente étude d'examiner les effets de la durée d'occupation de l'emploi sur les tendances liées au travail chez les personnes âgées, parce qu'il n'y avait pas de questions sur la durée d'occupation de l'emploi dans le Recensement de 1996.

Résumé

Le présent article fournit un aperçu des caractéristiques démographiques et en matière d'emploi des personnes qui continuent à travailler au-delà de 65 ans, l'âge traditionnel de la retraite. Les caractéristiques pouvant mener les Canadiens plus jeunes à devenir des travailleurs âgés comprennent un niveau de scolarité élevé, un travail autonome et une profession (comme l'agriculture, la comptabilité ou la vente) qui se prête au travail après 65 ans, soit à temps plein ou à temps partiel.

Au cours des dernières années, plus d'hommes et de femmes ont continué à travailler au-delà de 65 ans. Cela s'explique par la popularité croissante des régimes de travail de rechange, comme le travail autonome et le travail à temps partiel, l'augmentation du niveau de scolarité des Canadiens en général, l'activité accrue des femmes sur le marché du travail et la prolifération de nouveaux emplois fondés sur des technologies novatrices exigeant des aptitudes intellectuelles plutôt que physiques¹⁹.

Au cours des décennies à venir, la grande cohorte canadienne du baby-boom, instruite et vieillissante, alimentera cette tendance (les plus vieux des enfants du baby-boom auront 65 ans en 2010). Il semble donc tout à fait probable que les travailleurs âgés non seulement représenteront une partie importante de la main-d'œuvre dans un avenir prochain, mais aussi qu'ils deviendront la règle plutôt que l'exception.

Perspective

Notes

1 Le Recensement de la population de 1996 a été effectué le 14 mai de cette année-là. On demandait aux répondants s'ils avaient travaillé durant la semaine précédant le dénombrement.

2 Par exemple, au moment du Recensement de 1996, 77 % des femmes (et 91 % des hommes) de 25 à 54 ans faisaient partie de la population active. Par contre, les données mensuelles tirées de l'Enquête sur la population active de mai 1966 (ces données n'ont pas été recueillies lors du Recensement de 1966) montrent que seulement 36 % des femmes âgées de 25 à 54 ans (mais 97 % des hommes) faisaient partie de la population active. (Les membres de cette cohorte avaient de 55 à 84 ans en 1996.)

3 Les travailleurs très scolarisés sont aussi plus susceptibles de prendre une retraite anticipée que ceux qui sont moins instruits. Cette contradiction apparente découle

peut-être en partie de ce que de nombreuses personnes ayant pris une retraite anticipée travaillaient dans le secteur public, en particulier dans l'administration publique, les services d'enseignement, les secteurs des communications et des services publics, ainsi que les soins de santé et les services sociaux. Ces branches d'activité sont associées à des régimes de retraite d'employeur qui permettent aux employés de prendre leur retraite avant le moment où ils deviennent admissibles au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec (Kieran, 2001).

4 Les travailleurs autonomes possédant une entreprise constituée en société sont souvent considérés comme des employés, étant donné qu'ils sont réputés être au service d'une entité corporative. Ils sont cependant considérés comme des travailleurs autonomes dans le présent article, car cela décrit mieux leurs conditions de travail.

5 Le volume de travail effectué par les personnes âgées peut être évalué approximativement à l'aide de la variable temps plein ou temps partiel, examinée à la section *La plupart des personnes âgées occupées travaillent à temps plein*.

6 Certains travailleurs âgés autonomes sont peut-être obligés de continuer à travailler pour avoir un niveau de vie adéquat. Par exemple, les travailleurs autonomes ne bénéficient pas d'un régime de retraite d'employeur, à moins qu'ils ne soient propriétaires d'une entreprise constituée en société qui offre ce genre de régime.

7 Il existe une relation semblable entre l'âge de la retraite, la catégorie de travailleurs et la branche d'activité. Par exemple, en utilisant l'Enquête sur la population active, Kieran (2001) a démontré que les travailleurs du secteur agricole, qui sont principalement des travailleurs autonomes, étaient les moins susceptibles de prendre une retraite anticipée. Par comparaison, les branches d'activité ayant les taux de retraite anticipée les plus élevés avaient aussi la plus forte proportion de travailleurs du secteur public, qui sont des employés.

Gower (1997) a aussi démontré que la catégorie de travailleurs est un facteur important quant au moment de la retraite. Les travailleurs autonomes avaient tendance à prendre leur retraite plus tard que les employés; les travailleurs autonomes qui possédaient une entreprise non constituée en société et qui n'avaient pas d'employés prenaient leur retraite en dernier (selon des données de l'Enquête sur la population active).

8 Ces statistiques ont été compilées selon le groupe de base, soit le niveau de désagrégation le plus détaillé de la Classification type des professions de 1991, laquelle renferme au total 514 groupes de base (Statistique Canada, 1993).

9 En outre, plus de la moitié (53 %) des personnes âgées qui effectuaient du travail familial non rémunéré en 1996 se livraient au travail agricole. Près de trois travailleurs agricoles familiaux non rémunérés sur quatre (72 %) étaient des femmes (Statistique Canada, 1999).

10 Cette loi date de 1980. Auparavant, seuls les propriétaires d'entreprises constituées en société avaient droit à cette déduction (Duchesne, 1989).

11 Les professions communes aux tableaux 4 et 5 sont les exploitants agricoles et les gestionnaires d'exploitations agricoles, les ministres du culte, les agents de gestion immobilière, les omnipraticiens et les médecins en médecine familiale, les gardiens de sécurité, les agents et les vendeurs en immobilier, ainsi que les ouvriers agricoles.

12 Une petite proportion (5 %) des 255 200 personnes âgées qui avaient un emploi pendant la semaine précédant le Recensement de 1996 n'avaient pas travaillé du tout en 1995. Cela était également le cas pour 3 % des 13,1 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans. De nombreuses raisons, outre la perte d'un emploi suivie par le chômage à long terme, pouvaient expliquer ce type de comportement de la main-d'œuvre, par exemple, des vacances ou une maladie prolongées. (Ces absences auraient été non rémunérées. Les personnes en vacances ou en congé de maladie payés ou encore en conflit de travail sont considérées comme occupées.) Chez les travailleurs plus jeunes, la fréquentation scolaire ou le congé de maternité non payé pouvaient aussi expliquer pourquoi ils n'avaient pas travaillé en 1995.

13 Kieran (2001) montre également que les taux de retraite anticipée sont plus élevés parmi les travailleurs à temps plein que chez ceux à temps partiel : 46 % des retraités récents qui travaillaient à temps plein avant la retraite ont cessé de travailler avant 60 ans, contre 30 % de ceux qui travaillaient à temps partiel. Ces différences découlent peut-être de ce que les travailleurs à temps plein gagnent en général davantage (et peuvent, par conséquent, épargner plus pour la retraite) et sont plus susceptibles d'avoir un régime de retraite d'employeur.

14 Les travailleurs âgés à temps plein étaient plus susceptibles d'être des hommes que les travailleurs à temps plein ayant de 15 à 64 ans (75 % contre 60 % en 1995). Bien que la majorité des personnes âgées qui travaillaient surtout à temps partiel cette année-là ait aussi été des hommes (60 %), les travailleurs plus jeunes occupés moins de 30 heures par semaine étaient beaucoup plus susceptibles d'être des femmes (68 % des travailleurs à temps partiel âgés de 15 à 64 ans).

15 Selon le Recensement de 1996, le nombre de Canadiens travaillant dans le secteur agricole et dans les secteurs des services connexes représentait, à l'échelon national, 3,1 % du total des emplois. Cette proportion différait considérablement selon la province. C'est en Saskatchewan qu'elle était la plus élevée (16,3 % de toutes les personnes occupées) et à Terre-Neuve-et-Labrador qu'elle était la plus faible (0,8 % seulement).

16 En 1996, l'agriculture et les secteurs des services connexes constituaient 1,9 % du produit intérieur brut du Canada. Cette proportion variait considérablement selon la province. C'est en Saskatchewan qu'elle était la plus élevée (11,6 %); cette province était suivie du Manitoba (5,4 %), de l'Île-du-Prince-Édouard (5,1 %) et de l'Alberta (3,2 %). L'agriculture ne représentait par contre que 0,4 % à Terre-Neuve-et-Labrador et 0,9 % en Colombie-Britannique.

17 Par exemple, selon l'Enquête sur la population active, le taux de chômage à Terre-Neuve-et-Labrador pour les personnes de 15 ans et plus était, en moyenne, de 19,3 % en 1996. Par contre, la même année, il était en moyenne de 6,6 % en Saskatchewan, de 6,9 % en Alberta et de 7,2 % au Manitoba.

18 Les rapports emploi-population des autres provinces étaient les suivants : l'Île-du-Prince-Édouard, 8,1 %; la Nouvelle-Écosse, 4,8 %; le Nouveau-Brunswick, 4,3 %; le Québec, 5,2 %; l'Ontario, 8,3 %; le Manitoba, 9,1 % et la Colombie-Britannique, 7,5 %. Les taux des territoires étaient élevés aussi, mais fondés sur des données éparpillées et non fiables.

19 Entre 1986 et 1996, le nombre d'hommes occupés de 65 ans et plus a augmenté de 16 %, passant de 150 700 à 174 700. Le nombre de femmes s'est accru de façon encore plus spectaculaire, soit de 30 %, passant de 61 800 à 80 500.

■ Documents consultés

DUCHESNE, D. *Le déclin du travail familial non rémunéré au Canada*, n° 71-535 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 1989, n° 2, « Rapport analytique sur le travail ».

GOWER, D. « L'âge de la retraite et l'estimation statistique », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPFP au catalogue de Statistique Canada, été 1997, vol. 9, n° 2, p. 13 à 20.

---. « Le point sur la retraite anticipée chez les hommes », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPFP au catalogue de Statistique Canada, hiver 1995, vol. 7, n° 4, p. 33 à 38.

Les personnes âgées au travail

KAUFMAN, R., et S. SPILERMAN. « The age structure of occupations and jobs », *American Journal of Sociology*, janvier 1982, vol. 87, n° 4, p. 827 à 851.

KIERAN, P. « Retraite anticipée : tendances », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, hiver 2001, vol. 13, n° 4, p. 7 à 15.

MARSHALL, K. « Travail autonome en couple », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, hiver 1999, vol. 11, n° 4, p. 9 à 14.

STATISTIQUE CANADA. « Fiche : la retraite », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, été 2002, vol. 14, n° 2, p. 47 à 54.

---. « Base de données du couplage agriculture-population — Recensement de l'agriculture de 1996 », *Le Quotidien*, 26 avril 1999, adresse Internet : <www.statcan.ca/Daily/Francais/990426/q990426a.htm>.

---. *Aperçu historique de l'agriculture canadienne*, n° 93-358-XPB au catalogue, Ottawa, 1997.

---. *Classification type des professions, 1991*, n° 12-565F au catalogue, Ottawa, 1993.

WALSH, M. « L'exercice d'un emploi après 65 ans », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, été 1999, vol. 11, n° 2, p. 17 à 22.

Il n'aurait pas été possible de rédiger cet article sans totalisations spéciales. L'auteur remercie Sandra Swain et Catherine Corriveau de la Division de la statistique du travail de lui avoir généreusement fourni des données.